A.S.P.E.C.T.

## Association pour la sauvegarde

et la promotion de l’environnement

du Conquet

1 rue Aristide Briand

## 29217 Le Conquet

Le Conquet, le 25/04/2015

# Réunion du Conseil d’Administration du 06 mars 2015

Etaient présents :

Mme Marie-Claude Burdin

M Jean Chabrol

Mme Josiane Clochon

Mme Michèle Gendrot

M Laurent Guillois

Invités : M Philippe Gay

Mme Isabelle Tardy-Joubert

Mme Tardy-Joubert est une nouvelle adhérente qui après réflexion serait susceptible d’intégrer le C.Administration

Laurent Guillois signale que des travaux sont en cours Corniche du Drellach chez M Buhannic alors qu’il y avait un refus de PC et d’autre part il n’y a pas d’affichage

1. Implantation d’un mobil-home

Il s’agit d’une implantation récente en zone agricole non constructible. Josiane a vu Mme Lagadec à ce sujet : il y a eu un procès-verbal ; le propriétaire sait que c’est illégal mais maintient sa position.

Il n’y a ni assainissement ni taxes. Les mobil-home sont autorisés pendant la période d’été soit 3 mois maxi et après doivent être enlevés : il faudra vérifier la législation

La position de ASPECT est d’accompagner la municipalité dans ses démarches : c’est à la Mairie d’ester et pas à nous

1. Création d’un lotissement à Lochrist

Il y aurait 4 lots dans une grande propriété arborée : la question porte sur la sauvegarde des arbres

Cependant, cette partie de Lochrist ne fait pas partie de l’AVAP

1. Projet d’entrée de ville

Il sera présenté jeudi prochain

1. Agenda 21

Pour le moment, ASPECT n’est pas concerné : il s’agit d’une démarche concernant la Mairie où se trouve un stagiaire jusqu’en septembre.

En septembre 2013 s’est tenu un forum dont sont sortis les axes stratégiques mais cela n’a pas été suivi d’actions.

Quid de l’AVAP ? PLU/AVAP/PLUI : tout s’imbrique

Qu’en est-il de la fusion des communes : Trébabu, Le Conquet, Plougonvelin ?

1. TAP

Il y a déjà eu 6 séances en présence de l’animatrice Nature et M Lagadec

Cela s’est déroulé en plusieurs étapes

* Etude du lieu
* Plantation : 12 fruitiers
* Tuteurage, paillage

Cela a concerné des enfants de CE2, CM1, CM2

Il y a un nouveau projet pour cacher le toit du garage

Peut-être trouver un nom au verger ?

1. Parc Marin

2 membres sont au canot de sauvetage et se sont inquiétés du mouillage qui ne leur pas été accordé : ils ont déjà un mouillage mais pas suffisant

Le port n’est plus géré.

La passerelle dépend de la CCI sous responsabilité du maitre de port qui ne veut pas s’en occuper ! c’est le responsable du gardiennage de bateaux (ex-Taniou) qui manœuvre la passerelle pour ses clients

Quelle est la position des plaisanciers par rapport au Parc marin ?

1. Hôtel Ste Barbe

Pas beaucoup d’informations à ce jour mais les acquéreurs ont 2 ans pour réaliser leur projet

Il faudra revoir le plan de circulation : personnel et clientèle

1. Travaux rue Guépratte

Il y aurait une ouverture sans déclaration de travaux

1. Divers

La municipalité a octroyé aux associations s’étant investi dans les TAP une subvention exceptionnelle de 100 euros mais pour la verser demande un RIB et un numéro de SIRET : M.C Burdin s’en occupe

ASSEMBLEE GENERALE le dimanche 20 Septembre à 10 H

**AVAP : compte-rendu de Jean Chabrol**

Lors de la présentation du projet AVAP du 27/01/15, il y a eu beaucoup de modifications par rapport à celle du 25/11/14,  mais il n’est pas encore abouti : les remarques du 25/11 ont été approuvées ainsi que le règlement intérieur. Le vote s’est fait à main levée.

L’AVAP génère des contraintes importantes ; voir la compatibilité PLU/AVAP.

Des photos aériennes du Conquet ont montré la présence de nombreux jardins et, vu de Kermorvan beaucoup de verdure ce qui fait que le paysage naturel urbain devient inconstructible.

Les protections actuelles : les monuments historiques, l’église, la presqu’ile, les sites classés inscrits.

Retiré de l’AVAP : le Cosquiés. On ne sait toujours pas qui est propriétaire de la passerelle du Croae

Choix du périmètre du secteur : il faut revoir les zones rurales Kerandiou, Kerinou, Kerangof ; il va falloir élargir ces zones trop restreintes : cela va être proposé.

Une nouvelle réunion de validation est prévue, suite aux diverses modifications proposées.

Harmonisation PLU/AVAP

DTTM est en charge de lister les points d’incohérence, de discordance entre AVAP et PLU.

Le PLU va devenir PLUI mais c’est au Maire de décider.

On peut noter que Le Conquet est une des rares communes à avoir une commission d’urbanisme !

Agenda prévisionnel

Validation des modifications : le 03/3/15

Avril : présentation au Conseil municipal

Avril : présentation au Public

30/06 : réunion CLAVA en commission plénière pour validation

Juillet : Arrêt du projet par le Conseil Municipal

Présentation CRPCS

Démarche administrative

Enquête publique

Avis du Préfet

Création d’AVAP vers juillet 2016

Modification du PLU

Il faut définir l’attitude de ASPECT au moment de la présentation ; pour le moment, on laisse faire la Mairie

Quelle est la démarche du Maire vis à vis d’ABF sur AVAP ?

Toujours pas de réponses à nos courriers : faut-il demander une autorisation de présence de ASPECT dans l’AVAP ? C’est une commission officielle cadrée par des décrets : les personnes invitées le sont de par leur compétences donc il n’y a pas de remplaçant automatique. Y participent Milin, Quellec, Lagadec. (Cf. le décret AVAP sur Légifrance).

Calendrier AVAP : 27 mai pour boucler avant la présentation aux élus

Dans AVAP, il s’agit de périmètre, de description des bâtiments avec une hiérarchie : remarquables, intérêt patrimonial… mais on ne parle pas de l’approche paysagère, de l’analyse du paysage, des points de vue …

Commission urbanisme : 15 membres maxi avec au minimum 5 élus, personnes « qualifiées » 4 dont 2 choisies au titre du patrimoine ( JP Clochon et Ph. Gay) .On peut noter qu’il n’y aucun ordre du jour ni aucun compte-rendu !

La question se pose de savoir qui représenterait ASPECT : ce serait Josiane. Si l’on a un rendez-vous avec JL Milin, il faudra savoir ou on veut aller en matière de patrimoine et de paysage et lister les éléments d’orientation pour intervenir entre le Conseil municipal et l’enquête publique mais si pas de RV, contacter la Presse et exposer nos idées .

L’actualisation de la ZPPAUP a été faite lors de nos parcours nature.

**TAP**

Pas de remise en cause : Mme Kerros est d’accord avec la proposition de ASPECT : prise en charge du consommable et de la préparation des aires d’activités (débroussaillage par les agents municipaux)

JS Riou doit demander à la CCI qui est gestionnaire pour le Conservatoire du Littoral.

2 zones ont été définies : 1 par école avec des enfants de 9 à10 ans et 12 enfants

ASPECT interviendrait du 27/04 au 29/05 2015 le lundi et mardi sur 5 semaines : il y aura bien évidemment implication des enseignants et le transport des enfants sera assuré.